

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 083-218300317-20250328-D\_2025\_FIN\_09-AR



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



LE CANNET  
DES MAURES

Décision JLL/MA/EG/FIN 2025-09

Nomenclature 7.5

## DECISION DU MAIRE

**LE MAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;

**VU** la délibération du 23 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;

**VU** la délibération n°A18 du 3 avril 2023 du conseil départemental relative au dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les communes ;

**CONSIDERANT** que le conseil départemental aide les communes en matière de grands projets d'intérêt départemental ;

**CONSIDERANT** que dans ce cadre départemental, les équipements sportifs sont éligibles ;

**CONSIDERANT** la volonté partagée de la commune d'accompagner la mise en place de projets d'équipements sportifs visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique ;

**CONSIDERANT** que la commune, pour affirmer son engagement a programmé la construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal ;

**CONSIDERANT** que ce projet de construction s'inscrit également dans la politique de développement durable de La ville (choix des matériaux et économies d'énergie attendues) ;

**CONSIDERANT** que le coût estimatif du projet s'établit à 378 750.00 € H.T. ;

**CONSIDERANT** que la commune sollicite conseil départemental du Var à hauteur de 56.20 %. ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
Subvention Agence Nationale du Sport	60 000.00 €	15.80%
Département	213 000.00 €	56.20%
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAF)	30 000.00 €	8.00%
Commune (Autofinancement)	75 750.00 €	20.00%
<b>TOTAL FINANCEMENTS :</b>	<b>378 750.00 €</b>	<b>100%</b>

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 083-218300317-20250328-D\_2025\_FIN\_09-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES



Décision JLL/MA/EG/FIN 2025-09

Nomenclature 7.5

## DECIDE

**DE SOLICITER** le conseil départemental du Var pour la construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal, à hauteur de 56.20 % soit 213 000 € H.T..

Le Cannet des Maures, le 28 mars 2025



Le Maire  
Jean-Luc LONGOUR

~~omm.~~

**Délais et voies de recours:** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.